

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 6 mai 2024, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, maire suppléant
M. Guy Thériault, conseiller
M. Charles Duguay, conseiller

Est absent :

M. Gilles Gosselin, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Michel Lequin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire suppléant, Michel Lequin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

Le maire suppléant Michel Lequin en profite pour féliciter le nouvel élu au poste #6 M. Charles Duguay et il souhaite aussi la bienvenue aux gens dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
 - 5.1 Parole au comité - voirie
6. Administration ;
 - 6.1 Demande de dérogation mineure - Pierre Lequin
 - 6.2 Soumissions pelouse
 - 6.3 Donner un mandat - recherche d'un aide-inspecteur
 - 6.4 Formation pour la directrice générale
 - 6.5 Rencontre à venir avec la MRC - dossier périmètre urbain
 - 6.6 Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires - nouvel élu
 - 6.7 Résolution pour le renouvellement des assurances
 - 6.8 2^e lettre de Madeleine Shank
 - 6.9 Interruption d'Hydro-Québec
 - 6.10 Croix cimetière
7. Aqueduc et égouts ;
 - 7.1 Nettoyage du réservoir et travaux d'entretien à venir
8. Sécurité publique ;
 - 8.1 Invitation à prendre un café avec un policier
9. Voirie ;
 - 9.1 Autoriser les travaux de voirie à faire selon les réparations les plus urgentes
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 Invitation - projet éolien Arthabaska
11. Loisirs et culture ;
 - 11.1 Activité « Bonjour Printemps » - budget alloué
12. Affaires diverses ;
 - 12.1 Demande du Cantonnier
 - 12.2 Tour cycliste des policiers de Laval

- 13. Liste de la correspondance ;
- 14. Varia ;
 - 14.1 Publication d’Info Saints-Martyrs-Canadiens (spécification)
 - 14.2 Résolution pour annuler les services de conciergerie
 - 14.3 MADA
- 15. Période de questions ;
- 16. Levée de la séance

2024-05-060 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l’ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE l’ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D’AVRIL

2024-05-061 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 8 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QU’UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu’ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par du conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2024-05-062 4. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 121 334.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 121 334.00\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 624.50
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	4 038.10

3	Visa Desjardins (achat divers)	379.80
4	Visa Desjardins (achat divers)	296.02
5	Receveur Général du Canada (ajust. DAS)	149.07
6	Hydro-Québec (éclairage public)	285.85
7	FQM Assurances inc. (modification)	16.35
8	Gilles Gosselin, maire	1 078.75
9	Michel Prince, conseiller	436.08
10	France Darveau, conseillère	436.08
11	Laurent Garneau, conseiller	436.08
12	Michel Lequin, conseiller	436.08
13	Guy Thériault, conseiller	436.08
14	Charles Duguay, conseiller	436.08
15	Bell Mobilité inc. (avril)	54.07
16	Buropro (avril)	454.07
17	Desjardins Sécurité Financière (mai)	1 528.68
18	Entretien Général Lemay (avril)	2 288.00
19	Excavation Marquis Tardif inc. (avril)	23 071.17
20	Eurofins Environex (avril)	183.96
21	Gaudreau Environnement inc. (mai)	189.56
22	MRC d'Arthabaska (février & mars)	5 197.91
23	Sogetel (mai)	310.70
24	Sogetel (quai / mai)	175.39
25	Vivaco Groupe Coopératif (avril)	67.82
26	Airablo (station lavage)	24.43
27	Combustion (filtre fournaise)	165.56
28	Les Formulaires Ducharme inc. (élection)	1 447.54
29	Techni-Consultant (projet PAVL)	1 257.54
30	Ville de Disraëli (quote-part #2)	941.31
31	MRC d'Arthabaska (quote-part #3)	35 972.00
32	FQM Assurances inc. (prime annuelle)	21 090.41
33	Total du salaire de la D.G. :	3 220.28
34	Total des salaires & déplacements :	13 208.68

TOTAL : 121 334.00 \$

5) **RAPPORT DES COMITÉS**

5.1) **PAROLE AU COMITÉ - VOIRIE**

M. Laurent Garneau mentionne que plusieurs travaux sont à venir, entre autres des travaux de réfection et du rechargement, qui seront effectués sur différents chemins sur notre territoire.

6) **ADMINISTRATION**

* **MENTION SPÉCIALE** : À 19h09 le conseiller Michel Lequin quitte la table du conseil, puisque le prochain sujet touche un membre proche sa famille.

2024-05-063 6.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - PIERRE LEQUIN**

DM24-01 : Demande de monsieur Pierre Lequin (57 chemin Gosford Sud) afin de réduire la marge de recul arrière de la résidence ainsi que la marge de recul latérale du bâtiment accessoire.

Cette demande concerne le lot # 6 527 068 du cadastre du Québec et est située dans la zone V5 du plan de zonage du règlement de zonage #208.

- a) **CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à régulariser l’implantation des bâtiments à la suite d’une erreur lors de la construction des bâtiments;
- b) **CONSIDÉRANT QUE** le terrain à l’arrière du terrain est un lot forestier situé dans une zone à vocation forestière;
- c) **CONSIDÉRANT QUE** le terrain adjacent à la droite du terrain appartient aussi à monsieur Pierre Lequin;
- d) **CONSIDÉRANT QUE** les demandes soumises cadres avec la définition de mineure selon le comité;
- e) **CONSIDÉRANT QUE** le refus de la demande causerais un préjudice sérieux au demandeur;
- f) **CONSIDÉRANT QUE** l’acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;
- g) **CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande à l’unanimité l’acceptation de la demande.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **Michel Prince** et appuyé par **Laurent Garneau** que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure afin de ;

- Réduire la marge de recul arrière pour le bâtiment principal de 7,5 mètres à 5,4 mètres
- Réduire la marge de recul latérale droite pour le bâtiment accessoire de 1,5 mètre à 1,25 mètre

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

***MENTION SPÉCIALE** : À 19h10 le conseiller Michel Lequin revient à la table du conseil, pour la suite de l’assemblée.

2024-05-064 6.2 SOUMISSIONS PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumission pour la tonte du gazon pour 1 an et pour 3 ans ainsi qu’une autre pour la tonte du gazon et l’entretien des rocailles et des fleurs pour 1 an et 3 ans ont été affichées aux deux endroits prévus à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des soumissions d’Entretien Général Lemay pour la tonte du gazon pour 1 an et pour 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE nous n’avons reçu aucune soumission pour la tonte du gazon et l’entretien des rocailles et des fleurs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la soumission de tonte de gazon pour 3 ans d’Entretien Général Lemay au montant de 19 201.98\$, taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Charles Duguay

Il est résolu

QUE le contrat pour la tonte du gazon pour 3 ans, soit accordé à Entretien Général Lemay pour un montant de 19 201.98\$, taxes incluses, pour la période de juin 2024 à octobre 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2024-05-065 6.3 DONNER UN MANDAT - RECHERCHE D’UN AIDE-INSPECTEUR

CONSIDÉRANT QU'UNE conseillère en emploi nous a été recommandée pour trouver des candidats pour le poste d'aide-inspecteur ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une estimation des coûts à SOS Emploi (Katia Valdevit, conseillère en emploi) pour obtenir leurs services dans nos recherches afin de trouver un aide-inspecteur ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission que nous avons reçue est de 1 500.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite combler le poste dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut donner le mandat à une conseillère en emploi afin de trouver des candidatures pour le poste d'aide-inspecteur ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le mandat soit donné à la conseillère en emploi Katia Valdevit pour trouver un aide-inspecteur pour la municipalité.

QUE la dépense de 1 500.00\$ soit autorisée et prise au surplus budgétaire, car cette dépense n'était pas prévue au budget de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-066 6.4 FORMATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QU'UNE formation en salle est offerte par l'ADMQ pour ses membres du Centre-du-Québec le 7 mai à Drummondville ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale désire assister à cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'inscription à la formation est de 385\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les autres frais de déplacement et de repas lui seront remboursés, pour assister à cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la directrice générale soit autorisée à s'inscrire à la formation et que ses autres dépenses lui soient remboursées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-067 6.5 RENCONTRE À VENIR AVEC LA MRC - DOSSIER PÉRIMÈTRE URBAIN

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska veut organiser une rencontre avec la municipalité pour discuter de la restructuration du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre est offerte à tous les élus et que présentement Gilles Gosselin, Laurent Garneau, Michel Lequin et Guy Thériault sont intéressés ;

CONSIDÉRANT QUE nous allons demander à la MRC, la possibilité de tenir cette rencontre à Saints-Martyrs-Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE les élus qui le désirent pourront assister à la rencontre et si elle est offerte à la MRC les frais de déplacement leur seront remboursés ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QU’UNE date de rencontre soit fixée avec la MRC d’Arthabaska, pour la présentation du dossier du périmètre urbain.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.6) DÉPÔT DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - NOUVEL ÉLU

Selon l’article 358 de la Loi sur les Élections et Référendums, à la proclamation de son élection, l’élu a l’obligation de déposer sa déclaration des intérêts pécuniaires.

La directrice générale et greffière-trésorière, confirme avoir reçu la déclaration du nouvel élu au poste #6 M. Charles Duguay, à la suite de l’élection partielle.

La déclaration est donc officiellement déposée à cette séance du conseil.

2024-05-068 6.7 RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DES ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu notre renouvellement annuel de nos assurances ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de notre police d’assurance est de 21 090.41\$ pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE le paiement des assurances au montant de 21 090.41\$ soit autorisé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.8) 2^E LETTRE DE MADELEINE SHANK

À titre informatif :

Le dossier de Mme Shank est toujours à l’étude. Le maire et la directrice générale sont mandatés pour rencontrer Mme Shank, afin de savoir qu’elles sont ses demandes dans ce dossier.

6.9) INTERRUPTION HYDRO-QUÉBEC

À titre informatif :

Hydro-Québec nous a avisés qu’il y aura une coupure d’électricité prévue le jeudi 9 mai de 10h00 à 12h00 afin d’effectuer des travaux.

6.10) CROIX CIMETIÈRE

À titre informatif :

Les travaux pour déplacer la croix en face de l’ancienne église vers le cimetière s’effectueront à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin, toujours selon les températures prévues et l’état de solidité du sol.

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

7.1) NETTOYAGE DU RÉSERVOIR ET TRAVAUX D'ENTRETIEN À VENIR

À titre informatif :

Des travaux de nettoyage du réservoir et d'entretien sont à venir sur notre système d'aqueduc dans la municipalité. Une coupure d'eau sera à prévoir lors de certains travaux, les citoyens seront avisés si une interruption d'eau est nécessaire et si des avis d'ébullition sont à prévoir.

8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1) INVITATION À PRENDRE UN CAFÉ AVEC UN POLICIER

La Sûreté du Québec vous invite à l'activité « Prendre un café avec un policier ». Voici les endroits où les gens pourront aller les rencontrer.

- 14 mai de 9h00 à 11h00 à la Fromagerie Victoria à Plessisville
- 15 mai de 9h00 à 11h00 à la Brûlerie Reno à Victoriaville
- 15 mai de 14h00 à 16h00 à la Fromagerie Victoria de la Grande Place des Bois-Francs
- 18 mai de 1400 à 16h00 à la Fromagerie Vitoria sur la rue Aqueduc à Victoriaville

Voilà une belle occasion d'échanger sur les enjeux qui vous tiennent à cœur et apprendre à connaître davantage les policiers au service de notre communauté.

9) VOIRIE

2024-05-069 9.1 AUTORISER LES TRAVAUX DE VOIRIE À FAIRE SELON LES RÉPARATIONS LES PLUS URGENTES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos routes nécessitent des travaux de voirie, comme c'est le cas tous les printemps ;

CONSIDÉRANT QU'UNE vérification de tous les chemins, par l'inspecteur municipal, après la période de dégel sera effectuée pour déterminer les travaux les plus urgents à faire ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur devra faire des recommandations aux élus sur l'état de nos routes et déterminer les travaux prioritaires à exécuter ;

CONSIDÉRANT QUE le montant fixé pour effectuer tous les travaux est de 125 000.00\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE les travaux de voirie les plus urgents soient effectués sur les chemins de la municipalité et qu'un budget maximum de 125 000.00\$ soit autorisé pour réaliser ces travaux.

QUE le montant de 125 000.00\$ soit pris dans la réserve du Fond des Carrières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2024-05-070 10.1 INVITATION - PROJET ÉOLIEN ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska souhaite inviter les élus à une rencontre d'information sur le « Projet éolien Arthabaska » qui aura lieu le 8 mai au Complexe Le 905 ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Gilles Gosselin et le conseiller, M. Guy Thériault, sont intéressés à assister à cette rencontre ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement seront remboursés aux élus souhaitant assister à la rencontre ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE les frais de déplacement soient autorisés pour les élus voulant assister à la rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) LOISIRS ET CULTURE

2024-05-071 11.1 ACTIVITÉ « BONJOUR PRINTEMPS » - BUDGET ALLOUÉ

CONSIDÉRANT QUE la journée d'activité « Bonjour Printemps » se déroulera le 18 mai prochain ;

CONSIDÉRANT QUE durant cette journée il y aura une distribution d'arbres, de compost et des kiosques d'information sur place ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrira des hot-dogs et des breuvages gratuitement aux visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE diverses dépenses dont l'achat de nourriture et le remboursement des frais de déplacement de l'inspecteur, pour aller chercher les arbres sont à prévoir pour la réalisation de l'événement ;

CONSIDÉRANT QU'UN budget d'environ 500\$ est alloué pour les dépenses reliées à cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Charles Duguay, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QU'UN montant d'environ 500\$ soit alloué pour les dépenses de l'activité de la journée « Bonjour Printemps ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) AFFAIRES DIVERSES

2024-05-072 12.1 DEMANDE DU CANTONNIER

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de soutien financier du journal Le Cantonnier, pour la relance de l'impression du journal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a étudié la demande et ne considère pas que le journal papier est nécessaire, puisqu'il est déjà publié en ligne ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'est pas intéressé à soutenir cette demande, puisque des commentaires de nos citoyens nous laissent croire, que la version papier du journal se retrouve dans le bac de recyclage à la poste ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE la demande d'aide financière du journal Le Cantonnier soit refusée.

12.2) TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL

À titre informatif :

Comme à toutes les années, le Tour Cycliste des Policiers de Laval en lien avec Opération Enfant Soleil, nous ont demandé l'autorisation de passer sur notre territoire avec leur convoi de cyclistes. Ils circuleront sur la Route 161, le 29 mai pour se diriger vers Thetford Mines. Des véhicules de sécurité suivront les cyclistes. Une réponse par courriel leur a été transmise, les autorisant à circuler sur notre territoire. Puisqu'ils nous ont fourni tous les éléments nécessaires avec leur demande. (Trajet, preuve d'assurance, etc.)

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. MRC d'Arthabaska - Projet plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) / consultation publique
2. MRC d'Arthabaska - Avis public de promulgation d'un emprunt pour le projet éolien
3. Hydro-Québec - Nouvelle façon de travailler avec les municipalités
4. MRC d'Arthabaska - Rencontre avec la Coalition pour un hôpital régional à Drummondville
5. Pêche Nicolet - Invitation 10^e saison du festival de la truite de Victoriaville
6. MAPAQ - Prévention en biosécurité pour les propriétaires de volaille
7. Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) - Première édition de la revue des Édits de l'expert(e)
8. Journal La Nouvelle
9. Université de Sherbrooke - Rapport d'échantillonnage de plans d'eau durant la saison estivale 2023 (travail étudiant)

14) VARIA

14.1) PUBLICATION D'INFO SAINTS-MARTYRS-CANADIENS (SPÉCIFICATION)

À titre informatif :

Suite au dépliant qui vous a été envoyé avec vos comptes de taxes où il était mentionné de prendre un rendez-vous, afin de venir payer vos taxes au bureau ou pour toutes autres demandes d'information. Nous voulons spécifier que vous auriez dû lire de téléphoner avant de vous présenter sur place, pour vous assurer que quelqu'un soit présent au bureau. Tout ceci afin de vous éviter des déplacements inutiles en cas d'absence des employées. Nous n'exigeons donc pas de rendez-vous, mais seulement faire un appel pour vous éviter des déplacements inutiles. Nous vous rappelons aussi que les heures d'ouverture du bureau sont de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi.

2024-05-073 14.2 RÉOLUTION POUR ANNULER LES SERVICES DE CONCIERGERIE (MÉNAGE)

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite annuler les services de conciergerie effectués à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE dans le passé, plusieurs résolutions en rapport avec le dossier de l'entretien ménager ont été proposées sur différentes années ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut annuler toutes les résolutions précédentes en rapport avec le dossier de l'entretien ménager et/ou conciergerie ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE les services de conciergerie à la municipalité soient tous annulés et que toutes les résolutions précédentes existantes et touchant le dossier de l’entretien ménager et/ou de conciergerie soient toutes annulées.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

14.3) MADA

À titre informatif :

La conseillère, Mme France Darveau, prend la parole pour informer les citoyens d’une rencontre pour former un comité MADA (Municipalité Amies Des Aînées). Cette rencontre se tiendra le vendredi 10 mai de 9h30 à 11h30 à la salle municipale de Saints-Martyrs-Canadiens, vous êtes tous les bienvenus.

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-05-074 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h58.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ